

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le lundi vingt-huit juin à dix huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le vingt-deux juin deux mil vingt et un, se sont réunis dans la salle des fêtes communale sous la présidence de Monsieur Cyril PROFFIT, Maire.

Cyril PROFFIT
Bruno GAUTHE
Stéphanie HEBRARD
EIGELDINGER Bruno
CHARLET Rosana

FARO Pascal
FOUQUET Pascal
MARTIN Philippe
PROFFIT Catherine
SEILLER Philippe

Absent(s) excusé(s) : BARDY Fabrice

Secrétaire de séance : HEBRARD Stéphanie

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h30 et constate que le quorum est atteint.

1) Lecture et approbation du Procès-verbal du 12 avril 2021

Monsieur le Maire procède à la lecture du Procès-verbal du 12 avril 2021

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2/ Décision modificative N°1

Monsieur Le Maire informe l'ensemble de ses conseillers qu'il convient de réajuster les crédits ouverts sur les chapitres 21 et 23 afin de rééquilibrer les comptes et couvrir les dépenses d'investissement comme suit :

Section investissement - dépenses	
2158	- 8000. 00
231	+ 8000. 00
Total chapitre 21 -	- 8000. 00
Total chapitre 23 -	+ 8000.00

Section investissement - dépenses	
2151	- 16 969.42
21538	+ 16 969.42
Total chapitre 21 - Immobilisations corporelles	0

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les virements de crédits nécessaires.

Nombre de présents : , Nombre de votants : , Pour : Contre : .

3) Avis sur le retrait des communes du Syndicat Intercommunal d'Energies en Réseaux du canton de Claye-Souilly et Communes limitrophes

Vu le CGCT en ses articles L.5211-19 et L.5211-25-1,

Vu les délibérations des Communes d'Annet sur Marne, Charmentray, Chauconin-Neufmontiers, Compans, Gressy, Gesvres le Chapitre, Ivorny, Le Mesnil Amelot, Mauregard, Montgé-en-Goële, Moussy le Neuf, Nantouillet, Oissery, Precy-sur Marne, Trilbardou, Vinantes dans lesquelles elles demandent à se retirer du SIER.

Vu la délibération du conseil syndical du SIER.n° 6-22-04-2021 en date du 22 avril 2021 donnant son accord au retrait des communes d'Annet sur Marne, Charmentray, Chauconin-Neufmontiers, Compans, Gressy, Gesvres le Chapitre, Ivorny, Le Mesnil Amelot, Mauregard, Montgé-en-Goële, Moussy le Neuf, Nantouillet, Oissery, Precy-sur Marne, Trilbardou, Vinantes.

Oui l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- émet un avis favorable au retrait des communes d'Annet sur Marne, Charmentray, Chauconin-Neufmontiers, Compans, Gressy, Gesvres le Chapitre, Ivorny, Le Mesnil Amelot, Mauregard, Montgé-en-Goële, Moussy le Neuf, Nantouillet, Oissery, Precy-sur Marne, Trilbardou, Vinantes..
- Précise en application de l'article L 5211-25-1 du CGCT que le retrait n'entraînera aucune conséquence financière ou patrimoniale pour les communes concernées.

Nombre de présents : , Nombre de votants : , Pour : Contre : .

4) Provisions pour dépréciation des comptes des redevables et débiteurs divers - provisions pour litiges

VU l'article L.2321-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU l'article L.2321-2 du CGCT 29°,

VU l'article R.2321-2 du CGCT 3°,

Considérant que la combinaison des textes réglementaires précités fait des dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants une dépense obligatoire pour la commune,

Considérant qu'en application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire à appauvrir la collectivité,

Considérant qu'en cas de volumétrie importante des restes à recouvrer, la collectivité peut retenir une méthode combinant une méthode statistique de calcul des provisions pour dépréciation des actifs circulants et une méthode de provision débiteur par débiteur,

ENTENDU l'exposé de ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la constitution de provisions pour dépréciation d'actifs circulants selon la méthode de calcul statistique retenue ci-dessous pour le budget de la commune :

- Année N : dépréciation à hauteur de 0 %
- Année N-1 : dépréciation à hauteur de 25 %
- Année N-2 : dépréciation à hauteur de 50 %
- Années antérieures, dépréciation à hauteur de 100 %

DÉCIDE de procéder chaque année à l'ajustement de la provision par une dotation complémentaire si celle-ci est insuffisante ou par une reprise de provisions si elle s'avère trop importante.

IMPUTE les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la commune

5) Informations et questions diverses

- Travaux rue du Bourg : la demande de subvention FER a bien été déposé auprès des services du Département - celle-ci est toujours en cours d'étude et en attente d'un avis de leur services.

- Travaux Rue d'Iverny - Travaux GRDF : il s'agit des travaux en gaz naturel. La durée des travaux est de 3 semaines.

- Un conseiller prend la parole : le conteneur dédié aux déchets verts est trop petit pour certains de nos administrés ceux ci posent la question de savoir s'il leur est possible d'en avoir un de plus grosse capacité ou s'il leur est possible d'en acheter un supplémentaire ? Non il ne sera pas possible ni d'acheter un conteneur ni d'en avoir un supplémentaire par la CCPMF.

Pour la gestion des déchets verts il y a plusieurs solutions proposées aux habitants:

1. la collecte du bac de 240l
2. la mise à disposition gratuite d'un composteur
3. L'accès gratuit aux déchetteries.

Ensuite d'autres modes de gestion sont possible pour les habitants, comme la mulching ou le paillage notamment.

Au niveau des sacs de transport pour aller en déchetterie il y en a en grandes surfaces ou jardineries.

- Un conseiller demande s'il est possible de mettre un miroir au carrefour RD54 et RD27 car la visibilité est réduite en été. La commune va se renseigner auprès des services départementaux.

- Un conseiller informe qu'il n'existe pas d'arrêt de bus réel au niveau du 7 et 9 rue d'Ivervny les usagers comme les élèves empruntant les lignes régulières descendent à un point non répertorié. La commune va se rapprocher des services de KEOLIS pour avoir un arrêt de bus concret.

Séance levée à 19h45